

Devenez Compagnon de route® en Alsace



Qu'est-ce que le réseau Compagnon de Route®

Chers restaurateurs, hébergeurs,

Vous êtes situés sur ou à proximité d'itinéraires de randonnée pédestre PR ou GR® de Pays et GR®. Vous accueillez des randonneurs qui suivent les chemins balisés en Alsace.

Compagnon de Route® est un programme de partenariat avec les restaurateurs et/ou les hébergeurs

Créé à l'origine par la FFRandonnée Haute-Loire, ce partenariat s'est étendu progressivement à tout le grand Sud-Est et à l'Est de la France. Tous ces Comités ont désormais chaque année un logo et un autocollant commun.

Sur la base d'une cotisation annuelle, le restaurateur et/ou l'hébergeur soutient le comité des territoires d'Alsace de la FFRandonnée dans ses missions en faveur des itinéraires (gestion, promotion, contrôle et entretien).

En contrepartie, il bénéficie d'une communication pour afficher son soutien aux randonneurs et est visible sur notre site internet <http://alsace.ffrandonnee.fr> dans la colonne de droite dès la page d'accueil.

Gare aux idées reçues : nos actions, même bénévoles, ont un coût !

Si l'entretien des sentiers de Promenades et Randonnées est parfois assuré par la collectivité (communes ou intercommunalités), la gestion, l'homologation, la promotion et le balisage des PR et GR® de Pays d'Alsace sont assumés par notre association : **le comité des territoires d'Alsace de la FFRandonnée** ! Ceux-ci sont contrôlés et entretenus chaque année par nos équipes qui ont reçu une formation au balisage.

En devenant « Compagnon de Route® », nous vous proposons de soutenir le comité des territoires d'Alsace de la FFRandonnée!

Pour une cotisation annuelle de 50€, vous devenez « **Compagnon de route®** »

En retour, le comité s'engage à assurer à votre établissement une visibilité comme partenaire :

- Un autocollant « **Compagnon de route® 2021** » commun à tous les « **Compagnon de route®** » pour être reconnu par les randonneurs et afficher votre soutien à nos itinéraires!
- Une visibilité dans les encarts de notre site Internet <http://alsace.ffrandonnee.fr>
- À terme, une meilleure visibilité sur les Topoguides
- Le statut de membre associé de la FFRandonnée Alsace vous donnant ainsi une relation privilégiée avec notre comité de même qu'une invitation à l'assemblée générale ordinaire chaque année
- La présence sur nos stands tourisme en Alsace lors de salons ou de manifestations « Sports de nature »

Comment adhérer?

1. Rendez-vous sur l'encart de notre site Internet : Compagnon de route® Alsace
2. Remplissez votre demande d'adhésion présente sur ce site, datez et signez la seconde page.
3. Renseignez vos coordonnées et informations sur votre établissement sur la fiche de renseignements téléchargeable
4. Envoyez l'ensemble de ces documents, **accompagnés de votre règlement par chèque**, à :

Comité des Territoires d'Alsace de la FFRandonnée

9, rue Meyer

67500 HAGUENAU

A réception, nous vous enverrons par courrier:

- Votre demande d'adhésion validée par le bureau du Comité et signée par Le Président du Comité
- Un autocollant « **Compagnon de route® 2021** »
- la facture de 50€ confirmant votre règlement.

Nota : en raison de la pandémie, aucune cotisation n'est demandée pour l'année 2020. **La cotisation concerne donc les deux années 2020-2021.**